



Monsieur le Directeur Académique,



Monsieur le Recteur l'a précisé dans sa conférence de presse de rentrée, « cette rentrée sera marquée par la poursuite des réformes engagées (...) : conforter les apprentissages dans le premier degré par les programmes rénovés de la maternelle, renforcer les dispositifs pédagogiques et éducatifs dans les réseaux de l'éducation prioritaire, lutter contre le décrochage scolaire, poursuivre le renforcement du numérique éducatif ». Vous en conviendrez, les chantiers sont vastes et demanderont des moyens humains.

En vigueur dès cette rentrée, les nouveaux programmes de maternelle marquent une évolution importante, en donnant des indications intéressantes pour mettre en œuvre une pédagogie spécifique de la maternelle. Ils la définissent comme une école bienveillante et exigeante qui tient compte du rythme et du développement de chaque enfant. Alors que les enseignants de maternelle n'ont pu découvrir que vendredi dernier les documents d'application sur EDUSCOL, il faudra qu'un solide plan de formation voie le jour pour accompagner les enseignants dans la mise en place de démarches et de situations d'apprentissages que ces programmes induisent. Enfin et surtout, une réelle réduction des effectifs par classe doit être engagée, pour redonner de la disponibilité aux enseignants, leur permettre de solliciter, reformuler, encourager les « petits parleurs » et tous les enfants qui ont besoin de stimulation. Ces conditions ne pourront pas être réunies dans des classes à 30 élèves.

À cette rentrée, la carte de l'éducation prioritaire est stabilisée avec ses nouveaux labels : REP et REP+. Cette nouvelle carte ne répond pas à toutes les demandes et n'inclue pas certaines écoles qui auraient pu en bénéficier ou qui se trouvent en REP alors qu'elles auraient pu relever de REP+. C'est le cas par exemple des écoles Torigné maternelle et élémentaire.

Dans le champ de l'ASH, cette rentrée voit la mise en place d'une nouvelle circulaire ULIS. Elle rappelle que les effectifs d'une ULIS restent limités à 12 élèves et que si l'effectif est comptabilisé séparément des autres élèves de l'école par ailleurs, je cite : « une attention particulière est portée par l'IA-DASEN aux écoles ayant une ULIS dans les opérations de carte scolaire. » Nous vous demandons donc Mr l'Inspecteur d'Académie d'être attentif à ces écoles.

Par ailleurs, le nombre d'élèves scolarisés dans l'enseignement public du premier degré continue d'augmenter, en lien direct avec l'augmentation du nombre de naissances depuis 2000.

Le département d'Ille et Vilaine n'échappe pas à cette règle et voit à nouveau ses effectifs augmenter. Certaines écoles doivent faire face à une arrivée importante d'élèves alors même qu'aucune mesure n'avait été prévue lors de la carte scolaire d'avril. D'autres écoles en ouverture conditionnelle et confirmant leurs effectifs pourraient ne pas bénéficier d'une ouverture de classe parce que la dotation n'est pas suffisante. Elles feront donc une rentrée avec autant d'élèves que d'autres écoles du même groupe mais avec une classe de moins.

Le comité technique de rentrée est un moment attendu par nombre d'équipes enseignantes qui sont en attente d'une décision de non fermeture ou d'ouverture de classe. De ces décisions dépendront leurs conditions d'enseignements et de travail pour cette année avec pour tous, la volonté de conduire leurs élèves sur le chemin de la réussite.

La question des moyens est incontournable pour toute transformation de l'école. La qualité du travail des enseignants, comme la réussite de tous les élèves, dépendent fortement des moyens attribués. Pour un véritable saut quantitatif, il faut apporter des solutions à la difficulté scolaire et à la prise en compte plus difficile de l'hétérogénéité. Cela passe notamment par une baisse des effectifs par classe, la reconstitution des RASED et des moyens pour l'ensemble de l'ASH mais aussi le développement des dispositifs plus de maîtres que de classe et de scolarisation des moins de trois ans, la création de postes de remplaçants à hauteur des besoins et de postes d'aide à la direction.

En cette rentrée, le SNUipp-FSU lance une grande campagne nationale pour l'amélioration des conditions de travail et l'augmentation des salaires, nous comptons bien par ce biais faire entendre la voix de l'école primaire.